

Mémoire
2024



Élections communales et provinciales 2024

**Mémoire d'Unia pour des pouvoirs
locaux (encore) plus inclusifs**

Préface

Le 13 octobre 2024, les citoyens seront appelés à élire les conseils communaux et provinciaux. Les majorités issues de ces élections détermineront les politiques publiques locales pour les six prochaines années.

Ce mémoirendum rassemble les recommandations principales d'Unia à l'intention des responsables politiques des différents niveaux de l'administration locale. Nos recommandations s'appuient sur l'expertise acquise par Unia et sur nos liens avec les citoyens concernés ou leurs organisations représentatives. Le mémoirendum contient 17 recommandations dans divers domaines, notamment l'emploi, les services de police, le logement, l'éducation et la santé.

Certaines de ces recommandations ont été tirées de notre [mémoirendum pour les élections fédérales, européennes et régionales de juin 2024](#) en les adaptant pour être pertinentes au niveau local.

Disclaimer

Afin de rendre ce texte le plus accessible et de fluidifier sa lecture par des personnes utilisant un logiciel de lecture automatique, il n'est pas proposé en écriture inclusive. Nous avons essayé de rédiger ce mémoirendum de la façon la plus neutre possible.

Pour en savoir plus sur la communication inclusive : [Lexique communication inclusive](#)

Les hyperliens sont accessibles dans la version numérique de ce mémoirendum disponible sur notre site internet.

Table des matières

1	Responsables politiques : Placez l'inclusion et la lutte contre les discriminations au cœur de vos priorités.....	4
2	Accessibilité des services publics : Garantissez un accueil de qualité pour toutes et tous	5
3	Digitalisation des services : Agissez contre les inégalités et la fracture numérique	7
4	Intelligence artificielle : Veillez à limiter ses effets discriminatoires	9
5	Communication : Combattez les discours de haine en ligne	10
6	Cohésion sociale : Lutte contre la polarisation toxique par la participation citoyenne	11
7	Les pouvoirs locaux en tant qu'employeurs : Soutenez la diversité et l'inclusion dans votre politique du personnel	12
8	Marchés publics : Insérez des clauses antidiscrimination.....	14
9	Police : Renforcez la lutte contre les discriminations et la gestion de la diversité.....	15
10	Logement : Garantissez un accès égal à toutes et tous.....	16
11	Enseignement : Concrétisez le droit à un enseignement inclusif	17
12	Mobilité : Construisez une durabilité qui n'exclut pas.....	19
13	Politique locale de sécurité : Lutte contre les inégalités dans l'application des sanctions administratives communales.....	20
14	Espace public : Respectez les droits humains si vous réglementez la mendicité.....	21
15	LGBTI+ : Veillez à la protection de leurs droits	22
16	Gens du voyage et Roms : Proposez un accueil de qualité	23
17	Racisme : Rejoignez la coalition ECCAR et prenez des mesures pour lutter contre le racisme	24
18	L'action locale d'Unia.....	25

1 Responsables politiques : Placez l'inclusion et la lutte contre les discriminations au cœur de vos priorités

Le défi de l'inclusion, c'est celui de permettre à chacun de participer sur pied d'égalité à la vie sociale dans toutes ses dimensions.

Pour construire réellement cette égalité, il ne suffit pas de dire que l'individu doit faire plus d'efforts pour « s'intégrer », ou de le placer dans un environnement « ségrégué » qui serait mieux adapté à sa situation. Il faut encore que le système accepte de se remettre en question et d'adapter son fonctionnement pour corriger les mécanismes qui excluent - parfois sans même qu'on en soit conscient.

Corriger ces mécanismes est un défi de longue haleine. Il n'y a pas de recettes standard. Au contraire, cela demande une attention soutenue à travers le temps et une responsabilisation des décideurs politiques, mais aussi des administrations et des acteurs sociaux :

- **Inscrivez l'inclusion et la lutte contre les discriminations dans vos programmes politiques et dans vos accords de majorité.** Déclinez ces priorités de manière transversale, à travers toutes les matières qui relèvent de votre champ de compétence.
- **Définissez une compétence échevinale ou provinciale (députés) relative à l'inclusion et la lutte contre les discriminations.** Conférez-lui un statut transversal, dans la mesure où ces priorités concernent toutes les compétences communales/provinciales.
- **Mettez en œuvre des plans d'actions transversaux** en matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations, **priviliégiant l'impact structurel.** Donnez-leur les moyens de se développer, notamment financiers.
- **Désignez dans vos services des agents responsables du suivi et de la mise en œuvre de ces plans d'action** et prévoyez suffisamment de temps de travail pour qu'ils puissent mener à bien leurs tâches.

En savoir plus

- [Égalité des chances | Bruxelles Pouvoirs Locaux \(pouvoirs-locaux.brussels\)](https://pouvoirs-locaux.brussels)

2 Accessibilité des services publics : Garantisiez un accueil de qualité pour toutes et tous

Les communes et provinces proposent leurs services à l'ensemble de leurs citoyens et citoyennes. Il leur faut donc veiller à l'accessibilité de leurs infrastructures (bâtiments, espaces et voiries publics), mais également à l'accueil des personnes vulnérables au sein de leurs services. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place les mesures suivantes :

- **Tenez compte des groupes en situation de vulnérabilité dans l'accueil au sein des services**
 - **Ne laissez pas les préjugés déterminer l'attitude** des accueillants envers leur public.
 - Proposez une **formation continue aux membres du personnel**, notamment sur les stéréotypes, préjugés et discriminations. Unia et d'autres associations expertes peuvent aider à mettre en place de tels programmes de formation.
- **Développez une politique de *handstreaming* au sein de votre commune ou province**
 - Chaque fois qu'une nouvelle mesure politique est prise, réfléchissez à son impact sur les personnes en situation de handicap.
 - Désignez un point de coordination « handstreaming » au sein de votre commune/province et des personnes de contact dans tous les services.
 - Établissez un plan d'action clair en plusieurs phases, avec un calendrier et des actions mesurables.
- **Améliorez l'accessibilité de vos infrastructures en prévoyant un plan d'action au niveau local**
 - Tenez compte de l'accessibilité plurielle et de la "conception universelle" (*universal design*) dans le cadre de **tous les marchés publics** d'infrastructures destinées au public ou au personnel, conformément à l'art. 53 de la loi relative aux marchés publics.
 - Procédez à un **audit complet d'accessibilité** des infrastructures publiques (parcs, bibliothèques, centres sportifs ou culturels, guichets communaux, écoles, etc.), pour toutes les catégories de handicaps.
 - **Sensibilisez le personnel et les mandataires** aux thèmes du handicap et de l'accessibilité.
 - Désignez et formez un membre du personnel comme **conseiller/référent en accessibilité**.
- **Veillez à l'accessibilité des élections pour l'ensemble de la population**
 - Avant le jour des élections, donnez au citoyen une information accessible sur la procédure de vote, l'accessibilité des centres de vote et les possibilités de transport. Adoptez pour cela une **communication inclusive**.
 - Le jour des élections, facilitez le transport des personnes en situation de handicap et assurez l'accessibilité des bureaux de vote en tenant compte de tous les types de handicaps, visibles et invisibles.
 - Garantisiez aux personnes en situation de vulnérabilité un accueil adapté (prévoyez notamment des stewards chargés d'orienter les personnes dans le besoin)

En savoir plus

- [Elections 2024 : le vote pour toutes et tous ? | Unia](#)
- [La convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées \(voir l'article 9\)](#)
- [L'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures publiques des 19 communes bruxelloises](#)
- [Toolbox Handistreaming - Unia](#)
- [Outil pour une communication inclusive - Unia](#)
- [Accessibilité des bureaux de votes | Unia](#)
- [Brochure du SPF Intérieur sur l'accessibilité des élections](#)
- [Bonne pratique : Label Handicity - Esenca](#)

3 Digitalisation des services : Agissez contre les inégalités et la fracture numérique

Dans les services publics comme dans le secteur privé, la digitalisation de notre société progresse rapidement et bouleverse son fonctionnement. Si cette évolution facilite indéniablement la vie de nombreuses personnes et permet de rendre des services plus rapides et aisés, le risque d'exclure certaines personnes fragilisées augmente, et d'aggraver ainsi la problématique du « non-recours aux droits ».

Pour lutter contre ce phénomène, les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer :

- **Refusez le “tout numérique” :**
 - **Garantissez des modalités d'accès aux services accessibles pour toutes et tous et sans surcoût (plutôt que seulement numériques).** Les moyens de paiement dématérialisés ne peuvent par exemple jamais devenir exclusifs.
 - **Maintenez des guichets physiques** accessibles et clairement répertoriés. Prévoyez un accompagnement des usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches.
- **Améliorez l'accessibilité du numérique existant ou à venir :**
 - Facilitez la **mise à disposition d'outils numériques**, d'accès à l'Internet et de soutien à l'acquisition des compétences digitales pour les publics les plus précarisés.
 - **Uniformisez les procédures numériques** et l'ergonomie des services numériques en simplifiant le langage utilisé et en utilisant un identifiant unique pour accéder à l'ensemble des services communaux.
 - Prenez les mesures appropriées pour garantir **l'accessibilité des services numériques pour les personnes en situation de handicap**, tant pour les services publics que privés.
 - Veillez au respect strict de l'application de la Directive (UE)2016/2102 sur l'accessibilité des sites internet et des applications.
- **Favorisez le soutien et le dialogue sur les difficultés liées à la digitalisation :**
 - **Sensibilisez et formez les fonctionnaires** communaux et provinciaux et les travailleurs sociaux aux difficultés rencontrées par certains publics en matière d'outils digitaux.
 - Mettez des procédures en place permettant aux usagers des services dématérialisés de signaler aisément les difficultés rencontrées.
 - Désignez un opérateur indépendant dont la mission serait de collecter les plaintes des utilisateurs des plateformes digitales.
- **Tenez compte de la réalité des groupes vulnérables :**
 - **Partez de leurs réalités et de leurs difficultés** dans la mise en œuvre de nouvelles politiques digitales ou de dispositifs numériques. Cela peut se faire par exemple en évaluant, dès son élaboration, l'impact possible d'une politique ou d'une mesure sur les personnes en situation de vulnérabilité. Un dispositif qui conviendra aux groupes les plus vulnérables conviendra à l'ensemble de la société.
 - **Impliquez les personnes vulnérables** et les différentes parties prenantes aux réflexions relatives à la digitalisation.

En savoir plus

- [Avis relatif à l'impact de la digitalisation des services \(publics ou privés\) - Unia](#)
- [Fracture numérique : comment réduire les inégalités ? - Unia](#)
- [Directive UE2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et applications](#)

4 Intelligence artificielle : Veillez à limiter ses effets discriminatoires

L'intelligence artificielle (IA) est présente dans tous les secteurs de notre société et peut s'insinuer jusque dans la vie la plus intime des citoyens : santé, loisirs, travail, commerce, police, justice, éducation... Si l'IA peut avoir des usages utiles et bénéfiques, elle peut également être source de discrimination, d'exclusion et générer des situations de profilage problématiques. L'actualité récente a également montré que les algorithmes utilisés par l'IA peuvent constituer un réel danger pour la démocratie et contribuer à la polarisation de la société. Les autorités, en partenariat avec les acteurs concernés, se doivent de protéger les citoyens des effets potentiellement dangereux et/ou discriminatoires de l'IA.

Unia recommande l'adoption rapide d'une réglementation à l'échelle européenne qui encadre le recours à l'IA, ainsi que la mise en place d'un organe de contrôle garantissant un usage de l'IA transparent, encadré et conforme aux droits humains.

À l'échelle locale, Unia adresse aux autorités les recommandations suivantes :

- **Constituez un registre de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les autorités publiques.** Ce registre inclut une description de l'IA en question et la manière dont elle est utilisée par les autorités. Il comprend également des informations sur la capacité d'apprentissage de l'IA et sur les séries de données utilisées pour former l'IA ;
- **Informez systématiquement les particuliers lorsque des autorités communales et provinciales utilisent l'IA** en soutien au processus décisionnel dans des décisions individuelles. Cela accroît la transparence et permet aux citoyens de demander un contrôle humain supplémentaire.

En savoir plus

- <https://equineteurope.org/wp-content/uploads/2023/11/Equinet-and-ENNHRI-key-recommendations-ensuring-strong-equality-and-fundamental-rights-safeguards-in-the-EU-AI-Act.pdf>
- <https://equineteurope.org/wp-content/uploads/2023/11/Joint-Equinet-and-ENNHRI-Statement-on-EU-Artificial-Intelligence-Act-Trilogue-1.pdf>

5 Communication : Combattez les discours de haine en ligne

Les autorités communales et provinciales diversifient aujourd'hui leurs modes de communication avec le public. Les sites Internet, les médias sociaux officiels sont parfois inondés de messages haineux, par rapport auxquels il faut déterminer des réactions appropriées.

- **Définissez la politique de modération des médias sociaux** de votre commune et faites-la connaître aux usagers.
- **Formez le personnel aux stratégies de modération** des médias sociaux.

En savoir plus :

- [Comment se positionner face aux messages de haine? | Unia](#)

6 Cohésion sociale : Lutte contre la polarisation toxique par la participation citoyenne

La participation des usagers à la gestion des services publics est un moyen de rapprocher les citoyens de l'administration locale et de lutter contre la polarisation toxique, entre citoyens et entre citoyens et autorités locales. Elle permet de mieux comprendre leurs besoins et d'évaluer la pertinence des propositions de solutions.

Pour y parvenir, Unia encourage les communes et provinces à prendre les mesures suivantes :

- **Impliquez davantage les citoyens** en ce compris ceux confrontés à des difficultés spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes d'origine étrangère, etc.) dans les décisions politiques et consultez-les régulièrement via, par exemple, un conseil consultatif communal.
- **Créez des espaces de quartier ou tiers-lieux** (maison de quartier ou infrastructure mobile), en collaboration avec les organisations de terrain de première ligne, dotés d'un accueil professionnel et proposant différentes activités (permanence sociale, de santé, espaces conviviaux afin d'encourager la mixité et la multiculturalité).
- **Mettez les personnes concernées au cœur des politiques et des initiatives**, rendez-les expertes de ce qu'elles vivent et prenez en considération les solutions et l'expertise qu'elles proposent. Cela peut prendre la forme d'un conseil consultatif ou de tout autre dispositif qui facilite un rapprochement entre les publics visés, les administrations et les pouvoirs locaux.
- **Accompagnez les processus collectifs lors de l'implantation de nouveaux lieux de culte, de centres d'accueil ou d'hébergement** en étant attentifs aux éléments suivants :
 - Travaillez sur les préjugés et le vivre ensemble afin d'anticiper les effets négatifs des polarisations.
 - Soyez vigilant et condamnez fermement les discours haineux, que ce soit dans le chef d'agents administratifs communaux/provinciaux ou de citoyens.
 - Accompagnez et sensibilisez les porteurs du projet d'infrastructure dès le début de leurs démarches, notamment dans leurs initiatives de communication au niveau local.
 - Agissez comme médiateur et facilitateur entre les différents groupes.
 - Faites appel à des experts (universitaires, architectes, associatifs, juristes, etc.) afin d'accompagner la prise de décision.

En savoir plus

- [Rapport de recherche: l'implantation de la mosquée à Fléron-Retinne](#)
- [La participation du citoyen \(uvcw.be\)](http://www.uvcw.be)

7 Les pouvoirs locaux en tant qu'employeurs : Soutenez la diversité et l'inclusion dans votre politique du personnel

Les services publics devraient être le reflet de la composition de la société qui les entoure et montrer l'exemple en termes de diversité. Pourtant, certains publics sont aujourd'hui encore nettement sous-représentés au sein des administrations des pouvoirs locaux (personnes en situation de handicap, personnes d'origine étrangère, personnes de 45 ans et plus...).

Unia adresse les recommandations suivantes aux communes, CPAS et provinces :

- **Réalisez un monitoring régulier du personnel des services publics locaux**, portant sur la composition, la position occupée et le statut de travail des travailleurs. **Évaluez également l'action et la neutralité des services de recrutement.**
- Élaborez un plan d'action pour **atteindre au moins l'objectif chiffré pour les personnes en situation de handicap**, tel qu'il est fixé dans la réglementation régionale.
- **Lors du recrutement et de la sélection, mettez l'accent sur les compétences** des candidats et **éliminez les barrières pour les publics vulnérables** (supprimez notamment l'exigence étendue d'extrait du casier judiciaire lorsque cela n'a aucun rapport avec la nature et les conditions d'exercice de la fonction pourvue).
- Menez une **politique forte de non-discrimination**, par exemple en introduisant une clause de non-discrimination dans le règlement de travail.
- **Utilisez les actions positives comme levier pour plus d'égalité.** Les actions positives sont des mesures visant à prévenir ou à compenser les désavantages liés à l'un des critères protégés par la législation antidiscrimination, de manière à pouvoir garantir l'égalité dans la pratique concrète. Il s'agit d'un outil utile pour atteindre des objectifs chiffrés et pour aider des publics sous-représentés à prendre leur place sur le marché du travail.
- Désignez au sein du service RH une personne chargée de **la (ré)intégration du personnel en situation de handicap** ou qui a connu une absence de longue durée à la suite d'une maladie.
- Adoptez une **démarche de "conception universelle"** (*universal design*) en créant un environnement et des conditions de travail accessibles au plus grand nombre de personnes, où chaque travailleur peut s'impliquer au mieux de ses capacités.
- Proposez des **stages et des jobs d'étudiants** qui permettent aux personnes en situation de vulnérabilité d'acquérir de l'expérience professionnelle.

En savoir plus

- [Code de la fonction publique wallonne, art. 80-82](#)
- [Formation sur les lois antidiscrimination au travail \(eDiv\)](#)
- [Recruter du personnel diversifié - eDiv](#)
- [www.ediv.be: Développer une politique de diversité](#)
- [La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées \(article 27\)](#)
- [Aménagements raisonnables sur le lieu de travail](#)
- [Recommandation Unia jobs étudiants](#)
- [Monitoring de la diversité: do it yourself!](#)
- [Un plan d'action positive pour mon entreprise - www.ediv.be](#)

8 Marchés publics : Insérez des clauses antidiscrimination

Le cinquième rapport du Monitoring socio-économique (2022), réalisé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Unia, a une nouvelle fois souligné le phénomène d'ethnostratification du marché de l'emploi belge. Les discriminations structurelles persistent et réduisent les chances de décrocher un emploi pour les personnes d'origine étrangère, ainsi que pour d'autres groupes. Les nombreux marchés publics lancés par les pouvoirs publics offrent pourtant une opportunité de combattre la discrimination et de favoriser des actions positives lors de l'exécution du contrat.

Les clauses antidiscrimination ont leur place aux côtés des clauses sociales, environnementales et éthiques.

Unia recommande aux communes et provinces de prendre la mesure suivante :

- **Insérez structurellement une clause de non-discrimination** dans les cahiers des charges de tous les marchés publics initiés par la commune ou la province. Cette clause contiendra des dispositions visant à promouvoir :
 - La prévention des discriminations (formation eDiv, formation et conseils à la hiérarchie...)
 - La participation proportionnelle des groupes sous-représentés (actions positives)
 - Le contrôle du respect de la législation antidiscrimination (possibilité d'un audit ou de tests).

En savoir plus

- [Clauses de non-discrimination dans les marchés publics | Unia](#)

9 Police : Renforcez la lutte contre les discriminations et la gestion de la diversité

La police est un acteur important dans la lutte contre les discriminations. Néanmoins, la réglementation en la matière est souvent méconnue.

À titre d'exemple, les exigences de la circulaire COL13/2013 relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine sont encore insuffisamment mises en œuvre. Certaines victimes se retrouvent parfois confrontées à des refus d'acter leurs plaintes ou d'y donner une réelle suite. Nous constatons également que la victime n'est pas souvent informée de la possibilité d'obtenir une assistance d'Unia. Les enjeux de la COL13/2013 sont importants au niveau sociétal, car les violences basées sur les préjugés impactent non seulement les victimes, mais aussi les communautés et génèrent potentiellement des tensions sociales.

Les zones de police qui veulent lutter contre les discriminations peuvent s'inspirer de ces recommandations :

- Inscrivez **la lutte contre les discriminations comme une priorité dans le plan de sécurité** de la zone de police.
- Désignez **un policier de référence « discrimination/délits de haine »** dans chaque zone de police conformément à ce que prévoit la COL13/2013.
- **Organisez des formations** au sein de votre zone sur la législation antidiscrimination et sur la mise en œuvre de la COL13/2013.
- Mettez en place une **politique de diversité dans les services de police**, en adaptant les méthodes en fonction des moyens des zones. Travailler la diversité en interne permet de mieux gérer les interactions entre les citoyens sur le terrain (notamment au niveau de la sélectivité de contrôles de police).

En savoir plus

- [COL13 : Circulaire discriminations et de délits de haine \(version 2024\) | Unia](#)
- [Prévenir les violences discriminatoires au niveau local](#)
- [Unia aide la police à lutter contre les discriminations](#)
- www.ediv.be : Développer une politique de diversité
- [Les pratiques de sélectivité policière à la loupe | Unia](#)

10 Logement : Garantissez un accès égal à toutes et tous

Le logement est un des besoins les plus élémentaires pour mener une vie conforme à la dignité humaine. Malheureusement, de nombreuses personnes sont discriminées sur le marché locatif, en raison notamment de leur origine, de leur revenu ou encore de leur handicap. Les pouvoirs locaux ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre ces discriminations, par la mise en place d'une politique du logement qui intègre l'inclusion et l'égalité.

- **Adaptez et augmentez l'offre de logement public et social :**
 - Adoptez des politiques publiques corrigeant les effets du marché en **investissant dans le logement social**, afin que l'offre se calque davantage sur la demande.
 - Lors de la construction/rénovation de logements publics, prévoyez **un quota suffisant de logements publics adaptés et adaptables** pour les personnes handicapées et âgées.
 - Tenez compte de la **grande diversité des familles** ayant recours aux logements publics/sociaux, en prévoyant de petits logements et de grands logements pour familles nombreuses.
 - Simplifiez les **procédures d'accès aux logement sociaux** (*one-stop-shop*).
- **Prenez des mesures pour lutter contre les discriminations dans le logement privé :**
 - **Informez et sensibilisez les propriétaires privés et les professionnels de l'immobilier** au sujet de la discrimination.
 - **Menez des testings** spécifiques et proactifs, à intervalles réguliers, au sein du secteur des agents immobiliers, en concertation avec Unia et le monde académique.
 - **Informez les bailleurs de leurs obligations en termes d'affichage des loyers et des frais communs**, notamment via la mise en place d'un mécanisme de contrôle. Ce contrôle pourrait être mené par les communes qui, en tant qu'autorités décentralisées, en ont la responsabilité, moyennant une concertation avec la Région.
 - Lors de la vérification des permis d'urbanisme, contrôlez rigoureusement la conformité des projets de construction/rénovation d'immeubles à appartements aux **prescriptions régionales en matière d'accessibilité**.
 - Imposez aux promoteurs immobiliers privés de prévoir dans leurs nouveaux projets **un quota de logements adaptables** pour les personnes handicapées et âgées (construction d'immeubles à appartements, création de lotissements, etc.).
- Créez un dispositif du type **guichet unique ou cellule logement**, où sont centralisées, en un lieu facilement accessible et proche du citoyen, toutes les informations et l'offre d'accompagnement. Ce service permettrait ainsi d'améliorer la lisibilité du système d'aides publiques pour les ménages susceptibles d'y avoir recours.

En savoir plus

- [Baromètre de la diversité Logement](#)
- [Brochure informative sur la discrimination au logement](#)
- [Code bruxellois du Logement](#)
- [Décret wallon relatif au bail d'habitation](#)
- [Formulaire-type à compléter par les candidats-locataires après la visite du bien](#)

11 Enseignement : Concrétisez le droit à un enseignement inclusif

En tant que pouvoirs organisateurs, les communes et provinces ont une responsabilité dans la lutte contre les discriminations dans l'enseignement. Les mesures suivantes peuvent être prises pour assurer dans les écoles communales et provinciales un enseignement plus inclusif et exempt de discriminations :

- Soutenez le **développement des compétences en gestion de la diversité** et **outillez les professeurs** et acteurs éducatifs, qui sont au sein de leurs classes souvent démunis par rapport aux questions de diversité. Mettez en place des moments de formation et d'intervision.
- Rendez l'enseignement plus inclusif et accessible à toutes et tous :
 - Encouragez les établissements à tenir compte des élèves qui nécessitent une attention particulière : élèves en situation de handicap, élèves LGBTI+, élèves d'origine étrangère, etc.
 - Permettez une **inclusion de qualité pour les élèves et les étudiants en situation de handicap**, en garantissant leur **droit aux aménagements raisonnables** et en formant les professeurs et les acteurs éducatifs en matière d'accompagnement.
 - Tenez compte de l'ensemble des élèves/étudiants, quels que soient les moyens financiers de leurs familles (notamment dans le cadre des frais de scolarité et des coûts liés aux voyages scolaires).
- **Luttez efficacement contre le harcèlement scolaire :**
 - Soutenez et outillez vos écoles dans la mise en œuvre des nouvelles mesures de lutte contre le harcèlement. Ces mesures sont définies dans le nouveau décret du 27 novembre 2023 relatif au climat scolaire et la prévention du harcèlement. Donnez-leur les moyens de réaliser ces mesures et agissez en tant que PO lorsqu'une situation de harcèlement se présente au sein d'une école.
- **Luttez contre la ségrégation scolaire et les inégalités scolaires :**
 - Valorisez la mixité sociale au sein des classes
 - Faites en sorte que l'orientation des élèves dans le secondaire soit un véritable choix positif et non un système basé sur la relégation.
 - Garantisiez au sein des conseils de classe une forme de délibération nuancée et libre de stéréotypes à l'encontre de certains groupes d'élèves.
- **Refusez le « tout numérique » au sein des établissements**
 - Garantisiez des modalités d'inscription scolaire alternatives au numérique ainsi que l'accès à l'information générale de l'établissement aux familles les plus vulnérables/les plus éloignées du numérique (Exemples de points d'attention : utilisation de smartschool pour la communication avec les parents, accès pour les élèves aux ordinateurs et à internet durant les heures d'études ou après l'école...)
- **Garantisiez l'accès à l'enseignement supérieur et de promotion sociale à toutes et tous :**
 - Permettez notamment aux étudiants ou étudiantes d'exprimer leurs convictions religieuses ou philosophiques par des signes ou des symboles. La liberté implique également le droit de ne pas exprimer ses convictions. Si, malgré tout, une limite est imposée à cette liberté au sein des établissements, cette restriction doit être proportionnelle et reposer sur des circonstances concrètes dans l'école, dans les limites fixées par le Conseil d'Etat et la Cour Constitutionnelle.

En savoir plus

- [Comment parvenir à un enseignement inclusif? | Unia](#)
- [Apprendre et étudier avec un handicap : brochure \(2023\) | Unia](#)
- [Éducation inclusive et aménagements raisonnables : qui, quoi, pourquoi ? | Unia](#)
- [Article_enseignement_inclusif_JDJ - version_finale.pdf \(unia.be\)](#)
- [Enseignement.be - Les aménagements raisonnables](#)
- [Décret du 27 avril 2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et la prévention du harcèlement](#)
- [Baromètre diversité : Enseignement \(2018\) \(Unia\)](#)

12 Mobilité : Construisez une durabilité qui n'exclut pas

Dans une conception d'accessibilité universelle, les communes et provinces doivent s'assurer que chaque mesure en matière de mobilité n'impacte pas négativement certains publics vulnérables : les personnes en situation de handicap, les personnes âgées (en ce compris les aidants proches), les familles nombreuses et/ou monoparentales, les personnes précarisées, etc.

Afin de s'en assurer, les pouvoirs locaux doivent notamment prendre les mesures suivantes :

- **Harmonisez au maximum l'ensemble des mesures régulant le stationnement et les zones de basse émission (LEZ) sur les territoires communaux.**
 - Pour les scan-cars, les villes et communes sont invitées à rejoindre la plateforme numérique pour la digitalisation des droits de stationnement, applicable à l'échelle nationale, dès sa mise en place fin de l'année 2024.
 - Une attention particulière devra également être portée sur les futures zones de basse émission (LEZ) qui seront créées en Wallonie.
- **Mettez en place un système d'exemptions et de dérogations automatique** afin de réduire la charge des procédures administratives pour les publics concernés.
- **Dispensez de paiement toutes les personnes en situation de handicap titulaires de la carte spéciale de stationnement**, tant pour les systèmes de scan-car que des futures LEZ.
- **Soutenez de manière accrue** les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée lors de la mise en place des mesures de mobilité durable.
- **Prenez en considération le problème de fracture numérique** concernant la digitalisation des droits de stationnement pour certains publics.
- **Assurez l'accessibilité des horodateurs** présents sur le territoire communal.
- **Respectez strictement les normes d'accessibilité des arrêts de transports en commun** sur le territoire communal et augmentez progressivement le nombre d'arrêts accessibles.
- **Prenez en compte la situation des aidants proches et des professionnels des soins** dans l'adoption de mesures de mobilité durable.
- **Interdisez le stationnement des engins de mobilité en flotte libre sur les trottoirs** et cheminements piétons et imposez le stationnement de ces engins dans des drop-zones (vélos, trottinettes).
- **N'ajoutez pas de conditions supplémentaires à la circulaire ministérielle pour l'obtention d'une place de stationnement pour les personnes handicapées devant leur domicile.**
- **Dialoguez avec l'ensemble des groupes vulnérables** lors de l'élaboration de mesures de mobilité durable.
- **Communiquez de façon claire, accessible et globale** toutes nouvelles informations concernant les différentes mesures en faveur de la mobilité durable.

En savoir plus

- [Recommandations d'Unia pour des mesures de mobilité plus inclusives](#)
- [Le trottoir, un espace sacré à protéger des engins de mobilité en flotte libre ! - CAWaB asbl](#)
- [Les emplacements de parking devant le domicile : un droit en péril dans certaines communes ? \(Esenca.be\)](#)

13 Politique locale de sécurité : Lutte contre les inégalités dans l'application des sanctions administratives communales

Dans le cadre de la politique locale de sécurité, les communes ont la compétence de lutter contre les nuisances dans les lieux publics au moyen de sanctions administratives communales (ci-après SAC). Il peut s'agir d'infractions aux règlements de police, mais aussi de certaines infractions qu'un juge aurait pu instruire et que le procureur n'a pas poursuivies (ce que l'on appelle les "infractions mixtes").

Unia reçoit régulièrement des signalements reflétant des sentiments d'inégalité et de discrimination en ce qui concerne les SAC. En outre, nous savons qu'il existe des différences entre les villes concernant l'interprétation et l'application des SAC dans le cadre des politiques locales de sécurité.

Dans le cadre d'une évolution permanente où les pouvoirs locaux disposent de plus en plus de moyens pour lutter contre le non-respect des règles, les communes ne doivent pas perdre de vue les considérations relatives aux droits humains lorsqu'elles mènent une politique de sécurité répressive.

C'est pourquoi nous leur adressons les recommandations suivantes :

- Évitez que l'utilisation des SAC n'entraîne des inégalités, en particulier parmi les minorités visibles et vulnérables.
- Veillez à ce que les politiques locales en matière de SAC n'entraînent pas de sanctions disproportionnées à l'encontre des jeunes.
- Tenez compte des groupes qui sont potentiellement criminalisés par les politiques locales en matière de SAC et veillez à ce qu'il n'y ait pas d'inégalité systémique à cet égard.

14 Espace public : Respectez les droits humains si vous réglemmentez la mendicité

Unia invite les villes et communes belges à adapter leur réglementation de la mendicité afin qu'elles respectent les droits humains et cessent d'être discriminatoires pour certains groupes vulnérables.

Une étude récente montre en effet que 253 villes et communes belges (sur 581) disposent d'interdictions de la mendicité problématiques au regard de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) et/ou la jurisprudence du Conseil d'État.

Unia demande aux communes de prendre les mesures suivantes :

- **N'interdisez pas la mendicité de manière générale**, que ce soit sur tout le territoire communal ou sur une zone spécifique.
- **Adoptez uniquement des restrictions partielles de la mendicité qui visent un objectif légitime tel que la protection de l'ordre public ou des droits d'autrui.** Ces restrictions doivent de plus être **proportionnées par rapport à l'objectif poursuivi**, c'est-à-dire qu'elles doivent être définies en regard d'un contexte et d'une problématique réels et leur application ne peut dépasser ce contexte ou cette problématique.
- **Visez uniquement les formes agressives ou intrusives** de mendicité, ou qui entravent la circulation. Remarquons que l'agression ou l'entrave de la circulation sont déjà interdites en elles-mêmes, sans devoir faire référence à la mendicité. Une réglementation additionnelle visant spécifiquement les personnes qui mendient n'est donc pas nécessaire.
- **Tenez compte de la situation de vulnérabilité** manifeste dans laquelle se trouvent les personnes qui dépendent de la mendicité pour leur subsistance. Une bonne pratique consisterait à exiger explicitement dans les règlements de police que les policiers orientent les mendiants vers l'aide sociale en premier lieu, comme c'est déjà le cas dans certaines communes.

En savoir plus

- [La réglementation de la mendicité sous l'angle des droits humains, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale & Institut fédéral des droits humains \(IFDH\), mai 2023, Cahier_Lacatus-FR_04-05-2023.pdf \(luttepauvrete.be\)](#)
- [Synthèse de l'article : 230516-Mendicite-Thematique-NF-Def.pdf \(luttepauvrete.be\)](#)
- [Revue de droit communal - Unamur2015/1 - le règlement communal de la mendicité incivile](#)

15 LGBTI+ : Veillez à la protection de leurs droits

La Belgique est considérée comme l'un des pays les plus « LGBTI+ friendly » au monde. Cependant, des mesures sont encore à prendre afin de lutter contre les discriminations que rencontrent encore trop souvent les personnes LGBTI+.

Les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer en appliquant notamment les mesures suivantes :

- **Améliorez l'accueil au sein des commissariats de police, prévoyez la formation des policiers et assurez la sécurité des espaces LGBTI+.** Il s'agira ici d'améliorer l'accueil lors des dépôts de plainte de personnes LGBTI+ en assurant un espace qui permet plus de confidentialité à l'entrée des commissariats. Les zones de police devraient également être sensibilisées, informées et formées de manière continue sur les thématiques propres aux LGBTI+. Enfin, les autorités communales devront prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des espaces identifiés comme LGBTI+.
- **Développez les initiatives locales d'accueil (ILA) afin d'améliorer l'accueil des migrants LGBTI+.** Les demandeurs de protection internationale sont regroupés par origine et genre dans les centres d'accueil, ce qui peut mettre les personnes réfugiées LGBTI+ dans une position de vulnérabilité spécifique. Les pouvoirs locaux doivent développer et augmenter le nombre d'ILA et garantir un accès prioritaire aux personnes LGBTI+ afin d'assurer leur sécurité, leur bien-être et le respect de leur intimité en dehors des centres d'accueil.
- **Assurez la validation des droits parentaux du parent non-biologique.** Des parents non-biologiques d'enfants nés par GPA (gestation pour autrui) rencontrent au niveau communal encore des difficultés administratives pour obtenir les mêmes droits parentaux que les parents biologiques, malgré un dossier en règle. Il est dès lors indispensable pour les communes de ne pas entraver le processus de reconnaissance de ces droits.
- **Développez des plateformes de concertation entre les communes et les associations LGBTI+.** Il existe plusieurs associations luttant contre les discriminations LGBTI+phobes, avec lesquelles les villes et communes peuvent développer des projets. Pour ce faire, les pouvoirs locaux peuvent mettre en place des comités ou des conseils consultatifs LGBTI+.

En savoir plus

- [Les droits LGBTI+ en 2023 | Unia](#)
- [Fédération Prisme](#)
- [Qui sommes-nous ? | RainbowHouse \(Bruxelles\)](#)
- [Guide « Protect LGBTQIA+ – Quand l'insécurité nous guette » | Maison Arc-en-Ciel de Verviers - Ensemble @utrement \(ensembleautrement.be\)](#)
- [Manuel sur les droits de l'Homme pour les élus locaux et régionaux - vol.1: lutter contre les discriminations \(Conseil de l'Europe\)](#)
- [Le séjour en ILA | Fedasil](#)

16 Gens du voyage et Roms : Proposez un accueil de qualité

La Région de Bruxelles-Capitale et la Flandre ont reconnu le droit à l'habitat itinérant, mais pas encore la Wallonie. Des communes flamandes organisent des aires d'accueil résidentielles et temporaires, des communes wallonnes organisent des aires temporaires et il n'y a aujourd'hui aucune aire d'accueil organisée par un service public à Bruxelles. Il subsiste dans les trois régions un manque criant de terrains résidentiels et d'aires d'accueil temporaire pour les Gens du voyage.

En Wallonie, le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms prend des initiatives pour élaborer, avec les pouvoirs locaux, une politique d'accueil des Gens du voyage. Depuis 2019, le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé prévoit un mécanisme d'agrément et de subventionnement des communes pour l'organisation d'aire d'accueil destinées aux gens du voyage (art. 149/10 et 149/11).

Au niveau local, les pouvoirs locaux doivent développer des actions concrètes en collaboration avec les acteurs de terrain pour aider les Roms et les Gens du voyage à prendre part à la société. Notamment à travers la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Préparez-vous à accueillir les Gens du voyage en prévoyant **une aire de repos et en mettant en place une politique adéquate d'accueil**.
- Ouvrez un **terrain résidentiel ou une aire de transit** dans votre commune.
- **N'expulsez pas** les Gens du voyage d'un emplacement permanent pour des raisons urbanistiques sans leur proposer une **alternative valable**.
- Appliquez de manière correcte et juste la possibilité de s'inscrire à une **adresse de référence** pour les personnes qui séjournent en habitat mobile.
- Désignez **une personne de référence et/ou une figure relais** comme contact entre la commune et les groupes concernés.
- Menez des **actions de sensibilisation et formez** les échevins et les responsables administratifs sur les stéréotypes, les préjugés et les discriminations que subissent les Roms et les Gens du voyage.
- Développez des **politiques locales d'insertion** des personnes roms dans le logement (social), les programmes d'intégration à l'emploi, ainsi que des mesures favorisant l'accès et la participation dans le domaine socio-culturel.
- **Consultez les pouvoirs locaux ou les organisations** qui ont déjà acquis une expertise concrète en travaillant positivement avec des Roms et des Gens du voyage.

En savoir plus

- [Le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms](#)
- [Foyer VZW \(Bruxelles\)](#)
- [Brochure "L'organisation du séjour temporaire des gens du voyage"](#)
- [Les Roms sont des citoyens de première zone | Unia](#)
- [Stratégie nationale pour l'intégration des Roms](#)
- [Manuel sur les droits de l'Homme pour les élus locaux et régionaux - Vol.1: lutter contre les discriminations \(Conseil de l'Europe\)](#)

17 Racisme : Rejoignez la coalition ECCAR et prenez des mesures pour lutter contre le racisme

En tant que niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, les communes ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le racisme et les discriminations. Elles sont en effet garantes de l'application sur le terrain des textes et des instruments nationaux et internationaux en matière de droits humains et de lutte contre le racisme.

La coalition ECCAR – Coalition européenne des villes contre le racisme – est une initiative lancée par l'UNESCO en 2004 pour établir un réseau de villes européennes désirant améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie.

ECCAR propose aux communes un plan d'action en 10 points pour développer des politiques inclusives. Elle propose également une « boîte à outils pour l'égalité » afin d'inspirer les communes.

Actuellement, seules 21 communes en Belgique sont membres d'ECCAR (dont seulement 5 en Wallonie et 4 en région de Bruxelles-Capitale). Unia encourage fortement les communes à rejoindre la coalition ECCAR.

En savoir plus

- www.eccar.info
- [Plan d'action en 10 points](#)
- [La loi antiracisme fête ses 40 ans. Et maintenant ? | Unia](#)
- [Rapport Unia – Discriminations à l'encontre des personnes afrodescendantes \(2022\)](#)
- [Rapport d'Unia sur l'antisémitisme avec analyse et recommandations \(2024\)](#)

18 L'action locale d'Unia

Les ambassadeurs locaux d'Unia assurent le lien avec le terrain local. Ils soutiennent les pouvoirs locaux et les organisations de terrain dans leurs efforts de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations. Vous pouvez les contacter pour toute question concernant ce mémorandum :

Brabant Wallon

Email: bw@unia.be

Namur – Luxembourg

Email: namlux@unia.be

Liège – Verviers

Email: liegeverviere@unia.be

Hainaut

Email: hainaut@unia.be

Pour signaler une discrimination, utilisez notre [formulaire de signalement](#) ou téléphonez au numéro gratuit **0800 12 800** (depuis la Belgique) ou +32 (0)2 212 30 00 (depuis l'étranger). Vous pouvez signaler une situation de discrimination par téléphone du **lundi au vendredi de 9h30 à 13h**.

**Centre interfédéral pour l'égalité des chances
et la lutte contre le racisme et les discriminations**

Place Victor Horta 40 • 1060 Saint-Gilles

T+32(0)2 212 30 00

F+32(0)2 212 30 30

www.unia.be   